

SPECIAL MUTATIONS 2d Degré

Quelques conseils pour votre demande de mutation au mouvement inter-académique

Attention, une affectation dépend souvent de la façon dont la demande a été rédigée, et cela provoque parfois de la surprise, de la déception ou de l'incompréhension chez l'intéressé(e)

Il vous faut faire attention à

- calculer correctement et vérifier votre barème
- demander les académies dans votre ordre de préférence

Quelques questions qu'il est nécessaire que vous vous posiez

- Où est-ce que je veux vraiment être affecté-e ?
- Où est-ce que je ne veux surtout pas être affecté-e ?
- Où est-ce que je peux éventuellement supporter d'être affecté-e ?

Si vous avez la réponse à ces 3 questions, contactez-nous, nous pourrions vous aider à compléter votre demande de mutation.

En effet, cette démarche est personnelle et nous ne pouvons que vous donner des conseils : il n'y a pas de « recette miracle ». Personne ne connaît, avant la fermeture du serveur SIAM, le nombre des demandes, qui et avec quel barème aura fait la demande, le nombre d'entrée par académie et par matière... etc...

Alors, attention aux marchands de rêves !

Remplissez et renvoyez-nous les pages 3 et 4

Quelques remarques pour vous aider à prendre les bonnes décisions:

- Demandez ce que vous souhaitez, sinon vous ne l'aurez jamais
- Vérifiez si un « poste spécifique » peut vous intéresser
- Méfiez vous des « barres d'entrée », il ne s'agit que de statistiques des années précédentes. Personne ne peut prévoir les « barres d'entrée » de cette année.
- Les « barres d'entrée » s'étudient sur plusieurs années : Voir notre site internet !
~ Si elles sont globalement faibles depuis plusieurs années, les académies sont faciles à obtenir

Les académies du Sud voient leurs « barres d'entrée » baisser (départs en retraite ...)

~ La Bretagne a toujours des « barres d'entrée » relativement élevées

- Lisez attentivement la fiche syndicale pour calculer votre barème
- Stagiaires, attention vous partirez « en extension », si aucun de vos voeux n'est satisfait (avec le barème le plus faible et selon l'académie placée en 1er voeu)
- Titulaires, si aucun de vos voeux n'est satisfait, vous conservez naturellement votre ancien poste.

Le B.O. spécial n°10 du 5 novembre 2009 précise les règles de mutation. Voir notre site.

Vos élus Sud Education

PLP : moissoner.eric@9online.fr ; Certifiés et agrégés :
emmanuelle.chesnel@orange.fr, philippe.salmon@wanadoo.fr

Dispensé de timbrage Tourlaville CDIS



Directeur de la publication : Gildas Thomas
Bimestriel, abonnement 8€
Journal réalisé, imprimé et plié par
les adhérents de Sud Education.
ISSN : 1293-9862 ; CPPAP : 0310 S 05305
Site : sudeducation50.free.fr/
mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

CALENDRIER DU MOUVEMENT 2010

PHASE INTERACADEMIQUE

Saisie des vœux sur I-Prof	du 19 novembre 2009 à 12h au 08 décembre 2009 à 12h
Affichage des postes spécifiques sur I-Prof	A partir du 19 novembre 2009
Dossier handicap ou situation médicale grave	dossier à envoyer au Médecin Conseil du Rectorat
Demande tardive (dûment justifiée) de participation, de modification ou d'annulation	par écrit avant le 27 février 2010 à minuit

Si vous désirez un suivi de votre dossier par les élus paritaires de Sud éducation, retournez-nous les pages ci-contre

Téléchargez le B.O. spécial n°10 du 5 novembre 2009
sur notre site

SUD Education MANCHE
54 rue de la Bucaille
50100 Cherbourg
tel/fax : 02 33 04 46 12

Courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr
site : sudeducation50.free.fr

Mouvement interacadémique 2010
Fiche de suivi par SUD Education



NOM :	NOM de jeune fille :
DISCIPLINE :	Prénom :
CORPS ou GRADE :	Né(e) le :
Titularisé(e) le :	Adresse :
Courriel :	Tel :
Situation Administrative :	
<input type="radio"/> Titulaire d'un poste	<input type="radio"/> Congé pour formation professionnelle
<input type="radio"/> TZR	<input type="radio"/> Congé pour études
<input type="radio"/> ATP	<input type="radio"/> Congé parental
<input type="radio"/> Stagiaire IUFM	<input type="radio"/> Congé longue durée
<input type="radio"/> Stagiaire en situation	<input type="radio"/> Congé longue maladie
<input type="radio"/> Stagiaire (ex titulaire)	<input type="radio"/> Détachement en France
	<input type="radio"/> Détachement à l'étranger
	<input type="radio"/> Disponibilité pour raisons familiales
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou de rattachement :	
Ville : Département :	
TYPE de DEMANDE :	MOTIF :
<input type="radio"/> Mutation	<input type="radio"/> Raisons familiales
<input type="radio"/> 1ère Affectation	<input type="radio"/> Autorité parentale unique
<input type="radio"/> Réintégration	<input type="radio"/> Convenance personnelle
	<input type="radio"/> Vœu académique préférentiel
	<input type="radio"/> Mutation simultanée
VOEUX : (académies)	
1.....	16.....
2.....	17.....
3.....	18.....
4.....	19.....
5.....	20.....
6.....	21.....
7.....	22.....
8.....	23.....
9.....	24.....
10.....	25.....
11.....	26.....
12.....	27.....
13.....	28.....
14.....	29.....
15.....	30.....
	31.....

Bilan du mouvement 2009 dans le second degré réunion au rectorat le 30 septembre

compte-rendu des informations données par la Direction des Personnels Enseignants, avec les interventions ou commentaires de SUD

Bilan des opérations de mutation :

DPE : Environ 40 % des demandes ont été satisfaites.

SUD : Ce résultat est à relativiser selon les matières et surtout selon le type de voeu satisfait ! On sait aussi que la crainte de voir son poste supprimé peu de temps après avoir obtenu une mutation ou de devoir assurer un complément de service n'incite pas à la mobilité dans l'académie... Le système de mutation se bloque lentement mais sûrement !

Compléments de service :

DPE : Ils sont très nombreux dans l'académie, c'est dû au nombre de petits établissements (collèges de moins de 250 élèves, lycées de moins de 500 élèves). Cela pose un problème financier : l'enveloppe des frais de déplacement est très élevée et grève le budget global.

SUD : les compléments de service sont aussi dus aux diminutions d'horaires dans les disciplines et à la multiplication des temps partiels demandés souvent pour alléger les charges de travail et éviter les heures supplémentaires imposées !

Titulaires sur Zone de Remplacement

DPE : Seulement 28 % des TZR ont vu leur demande de mutation satisfaite ; d'après la DPE, les TZR manquent « d'audace » dans leurs demandes, en faisant des choix très précis et en ne prenant pas les bonifications géographiques larges.

SUD : Ces choix sont très légitimes puisque les TZR sont des personnels fixés de fait pendant plusieurs années dans une zone. Rappelons que toutes les bonifications liées au statut de TZR ont été supprimées et que les collègues qui sont nommés sur zone ne l'ont souvent pas choisi ! Demander tout poste dans le département de la Manche est très risqué pour un ZR habitant, par exemple, à Cherbourg ou Avranches... et il ne peut obtenir les bonifications de ZR sans prendre le risque d'être muté à 200 km de chez lui.

DPE : il y a 768 TZR (toutes matières confondues) dans l'académie ; 42 sont dits non disponibles pour le remplacement (congé de longue durée...), 327 sont affectés à l'année sur un établissement, 213 sont affectés sur deux établissements ou plus, 186 sont affectés à la suppléance. A ce jour, ces derniers sont quasiment tous sur poste (seule matière nettement excédentaire : sciences physiques)

SUD : 186 ZR pour la suppléance c'est trop peu... Il va y avoir des tensions importantes pour les suppléances !

Enseignants contractuels et vacataires :

DPE : l'académie recrute par campagne d'affichage et par le site web. Les vacataires (embauchés pour 200h au maximum) sont affectés sur des petites quotités horaires (BMP non pourvus), les contractuels sur les suppléances.

SUD : la diminution du nombre de TZR est corrélée à cette campagne de recrutement d'enseignants précaires ; cela pose de gros problèmes pédagogiques pour les collègues envoyés devant des classes sans aucune formation. On ne cherche pas ici une qualité d'enseignement ! La diminution du nombre d'enseignants titulaires implique le recrutement d'enseignants non titulaires puisque les besoins dans les classes restent les mêmes !